

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 27 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 14 septembre 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 08/09/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BADALIAN, BALDÉ, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

M. CHAUVAUD, Mmes BEL, BULTÉ, DESACHY et FAURY.

POUVOIRS : De Mme BULTÉ à M. GONIN

De Mme DESACHY à Mme AUDRA

De Mme BEL à Mme RANIVOALISON

De Mme FAURY à M. LANGLOIS

De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CHAUVEAU

Délibération : 2026-09-08

RH – recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Patricia LAINÉ

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la commune ;
- Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire

d'activité lié au fonctionnement du service restauration scolaire/entretien des locaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 27 voix pour, zéro contre et aucune abstention :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à 33/35ème, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an du 01/10/2026 au 30/09/2027,
- **PRECISE** que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par le placement en temps partiel thérapeutique de 2 agents du service ainsi que le placement en PPR période de préparation au reclassement d'un 3^{ème} agent,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - o **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : Expérience en restauration scolaire et entretien des locaux,
 - o **FIXE** la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1,
 - o **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
 - o **PRECISE** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 14 septembre 2026

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST

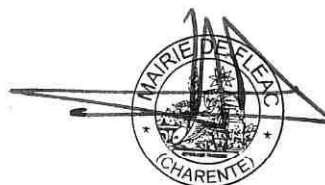
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 15 SEP. 2026

Réception du : 15 SEP. 2026

Mise en ligne le : 17 SEP. 2026

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département